



**« Vers un commerce vertueux et durable »**

## **Appel à manifestation d'intérêt innovation 2021**

**« NEW SHOPPING EXPERIENCE® »**

aux entreprises partenaires de Cap Digital



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne  
et le Fonds européen de développement régional



**PICOM By CAP DIGITAL** a contribué à plusieurs reprises à l'animation de l'Espace innovation des précédents salons emblématiques affirmant la présence forte des acteurs la distribution en région. La présentation des résultats des différents projets issus de son opération clef « New Shopping Experience® » a permis de témoigner de la vitalité du secteur et du savoir-faire des PME technologiques régionales, en France et à l'international. +100 projets d'innovation intermédiaires portés par +200 entreprises dont 83 grands acteurs de la distribution, en collaboration avec 18 centres de recherche ont ainsi été développés. Avec le soutien de Business France et de CCI international, ces projets ont bénéficié d'une visibilité en France (Paris Retail Week) et à l'international lors de salons dédiés au commerce (Euroshop à Düsseldorf, Retail Business Technology Expo à Londres, Consumer Electronic Show à Las Vegas).

**New Shopping Experience®** a le souci d'étendre le parcours client à l'ensemble des contextes qui seront demain les nouveaux espaces dans lesquels nos clients pourront faire du shopping en toute liberté et avec confiance. Ces solutions répondront à des problématiques plus globales que les commerçants seront à même de délivrer à leurs clients entre l'identification de leurs besoins et la mise à disposition du produit ou du service d'usage.

### **Contexte et thématiques de l'AMI NSE 2021**

Le choc brutal de la pandémie intervenue cette année 2020, dont le secteur du commerce a été l'un des plus touché, a agi comme un détonateur et poussé les acteurs à prendre en compte avec une exceptionnelle agilité, les contraintes imposées aux consommateurs. Cette crise n'a fait que s'ajouter aux problèmes d'hygiène et de sécurité alimentaire précédents, à la congestion des centres-villes et aux ruptures de plus en plus importantes entre commerce de proximité et distribution de masse. Ces constats obligent l'ensemble des commerçants à repenser rapidement les modes de distribution afin de répondre aux contraintes sanitaires, environnementales et sociales, en et renouer avec la confiance des consommateurs. Ces défis sont aussi et surtout une formidable opportunité pour les entreprises technologiques d'imaginer et de construire avec les acteurs du secteur, les solutions pour « un commerce vertueux et durable ». C'est sous cette bannière inspirante que nous thématisons la nouvelle édition NSE 2021.

### **Cohérence avec la stratégie Recherche et Innovation Régionale en Hauts de France**

La Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (2014-2020) a initié un Domaine d'Activité Stratégique « Ubiquitaire et Internet des objets » avec pour piste de spécialisation le Commerce de demain : « vers de nouvelles formes d'échanges et de consommation » dont le volet S3 adresse la transition numérique et écologique.

L'appel à manifestation d'intérêt de PICOM By CAP DIGITAL est éligible à l'axe 1 : « INVESTIR POUR UNE REGION DE LA CONNAISSANCE, ENTREPRENANTE, DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR L'EUROPE DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SRI-SI » du Programme Opérationnel FEDER 2014 – 2020 :

#### Soutenir les programmes d'actions des Pôles de Compétitivité et d'Excellence Régionaux :

- ✓ actions destinées à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises régionales et à accompagner l'innovation et la R&D collaborative entreprise/laboratoire (innovation sous toutes ses formes, relevant également de l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire).

Changement attendu : une augmentation de la capacité à accompagner la diversification des entreprises sur des secteurs à plus haute valeur ajoutée.

PICOM By CAP DIGITAL sera chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt.

Un bénéficiaire peut être « chef de file » pour déclarer les dépenses qu'il supporte et des dépenses supportées par les partenaires (publics, privés) dans le cadre d'une opération collaborative cofinancée par un Fonds européen structurel et d'investissement. Lorsque l'autorité de gestion accepte ce type de montage, un acte juridique entre le bénéficiaire et ces partenaires précise les missions et obligations respectives, le plan de financement global et sa ventilation pour chacun des partenaires, les modalités de paiement de l'aide européenne, le traitement des litiges, les responsabilités de chacun notamment en cas d'indus à recouvrer par suite d'irrégularités constatées. Cet acte doit être visé dans l'acte juridique attributif de l'aide européenne passé entre l'autorité de gestion et le bénéficiaire.

Appel à manifestation d'intérêt innovation « New Shopping Experience® 2021 »  
aux PME partenaires du pôle de compétitivité

« Vers un commerce vertueux et durable »

Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : le **7 février 2021** à minuit

Dépôt du dossier en version électronique sur <https://form.jotform.com/203561564733355>

Pour toutes informations vous pouvez contacter :

Mélanie Thelier : [melanie.thelier@capdigital.com](mailto:melanie.thelier@capdigital.com)

Bruno Dubois : [bruno.dubois@capdigital.com](mailto:bruno.dubois@capdigital.com)

### **Scénario avant projet**

L'appel à manifestation d'intérêt New Shopping Experience® est destiné aux entreprises (en collaboration avec les laboratoires de recherche) dont la finalité est de développer, tester, expérimenter ce qui préfigurera la relation client dans le commerce du futur. L'environnement sera ouvert sur plusieurs contextes en favorisant de nouvelles expériences d'achat, de relation client et de livraison : le commerce en magasin, chez soi, dans les espaces publics et en situation de mobilité.

Chaque projet est au minimum tripartite : une PME, le PICOM By CAP DIGITAL, une ENSEIGNE ou GRAND COMPTE. Un appui d'un laboratoire est conseillé (attention à la définition européenne du projet collaboratif, notamment une prestation n'est pas une collaboration).

Sous réserve d'acceptation des financeurs publics, cette action bénéficiera de cofinancement octroyé par le fonds FEDER dont le montant moyen sera de 40k€ plafonné à 60k€ par projet retenu. Cette aide représentant au maximum 50% du budget proposé est modulable en fonction de la nature du projet.

**Les entreprises n'entrant pas dans le champ des entreprises régionales (Nord Pas de Calais) peuvent candidater mais ne pourront pas bénéficier de ce cofinancement.**

**Toute entreprise présentant un projet et présélectionnée pour la soutenance (même dans le cas de projets non cofinancé) devra être adhérente du pôle.**

Les partenaires du projet doivent disposer d'une situation financière permettant de conduire le projet présenté à bonne fin, les financeurs publics et le PICOM By CAP DIGITAL vérifieront le respect des règles de bonne gestion notamment en matière de niveau de fonds propres.

Un préaccord de consortium simplifié, (sans nécessairement aller jusqu'à l'identification et au chiffrage précis du partage des résultats entre les partenaires, notamment en matière de propriété intellectuelle) sera fourni dans le cadre de la convention. Il précisera les aspects relatifs au partage des droits de propriété ou des droits d'exploitation et aux retours attendus pour chaque partenaire. Le PICOM by CAP DIGITAL accompagnera le montage des projets et

le dossier de chaque entreprise. Le PICOM by CAP DIGITAL est chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt régional.

Les projets retenus portés par les entreprises domiciliées en Ile de France pourront être redirigés afin d'étudier la faisabilité de cofinancement ad hoc.

Les dépenses de conseil notamment celles consacrées à l'assistance juridique peuvent être éligibles.

Une partie des dépenses devra être affectée au cadrage, au coaching, à la valorisation et la promotion de l'innovation dans le cadre d'évènements tel que salons nationaux et/ou internationaux. La présence des deux logos du FEDER, financeur de l'appel à manifestation d'intérêt, est obligatoire.

La clôture de l'appel à manifestation d'intérêt est fixée **le 7 février 2021**, la candidature impliquera l'engagement formel de produire un premier démonstrateur en décembre 2021 et un pilote expérimental au plus tard en juin 2022, afin de produire les évaluations. Les conditions de cet appel sont définies par les partenaires constituant le comité de pilotage qui procédera à la sélection des projets retenus.

Les projets sélectionnés s'appuieront sur des scénarii relatifs aux usages adaptés aux univers métiers des partenaires enseignes et grands comptes.

## **Critères d'éligibilité**

Les projets éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Être pilotés par une entreprise régionale adhérente du pôle (NPDC), PME ou ETI au sens des critères européens**

## **Critères de sélection**

- **La qualité générale du dossier et le respect des thématiques**
- **Le caractère innovant (différentiation par rapport aux solutions du marché)**
- **L'adéquation technologie/usage (réponse à la problématique abordée)**
- **La capacité à être expérimentée et/ou déployée rapidement**
- **La valeur ajoutée technologique de la solution proposée (importance de l'apport d'un laboratoire)**

La sélection se fera en 2 temps :

- Une présélection sur dossier permettra de retenir environ 10 projets qui se détachent.

- Les porteurs des projets présélectionnés seront invités à présenter **en 20 mn** et à tour de rôle leur projet en présence des membres du comité de sélection. Cette présentation en se tiendra le **mardi 16 mars 2021** selon un planning défini.

**Pour être retenu, le projet devra être collaboratif et présenter un cas d'usage accompagné à minima par une enseigne ou grand compte adhérent du pôle qui mettra des ressources en temps homme à disposition des projets. La collaboration avec un laboratoire n'est pas obligatoire mais constitue un avantage.**

Une réunion de kick off sera organisée le **jeudi 25 mars 2021** en présence de l'ensemble des partenaires retenus dans cette action. Les porteurs de projet devront à partir de cette date rapidement déposer auprès du PICOM by CAP DIGITAL, chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt, un dossier administratif comportant notamment le détail des dépenses éligibles (devis, fiche de poste, ...).

Critères de financement des projets (seuls les projets collaboratifs avec une enseigne sont potentiellement éligibles) :

Typologies de dépenses	Taille de l'entreprise *	Taux
Recherche collaborative		
Développement expérimental	PME/PMI	50 %
Dans le cadre d'une collaboration effective (1) et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet (2)	ETI	25 %
Recherche industrielle	PME/PMI	50%
Dans le cadre d'une collaboration effective (1) et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet (2)	ETI	25 %
Conseils (brevet, aide juridique, technologies, marketing, ...)	PMI et PME	50%
Participation à des foires, forums et salons	PMI et PME	50%

1) une collaboration effective existe :

- ✓ entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME, ou est menée dans au moins deux Etats membres, ou dans un Etat membre et une partie contractante à l'accord EEE, et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles ;

ou

- ✓ entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et ce ou ces derniers supportent au moins 10 % des coûts admissibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

2) les résultats du projet peuvent être largement diffusés au moyen de conférences, de publications, de dépôts en libre accès ou de logiciels gratuits ou libres.

**Développement expérimental** : l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et d'aptitudes scientifiques, technologiques, commerciales et autres pertinentes en vue de développer des produits, des procédés ou des services nouveaux ou améliorés. Il peut aussi s'agir, par exemple, d'activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés ou de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Le développement expérimental peut comprendre la création de prototypes, la démonstration, l'élaboration de projets pilotes, les essais et la validation de produits, de procédés ou de services nouveaux ou améliorés dans des environnements représentatifs des conditions de la vie réelle, lorsque l'objectif premier est d'apporter des améliorations supplémentaires, au niveau technique, aux produits, procédés ou services qui ne sont pas en grande partie « fixés ». Il peut comprendre la création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables qui sont nécessairement les produits commerciaux finals et qui sont trop onéreux à produire pour être utilisés uniquement à des fins de démonstration et de validation. Le développement expérimental ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques apportées à des produits, lignes de production, procédés de fabrication et services existants et à d'autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations.

**Recherche industrielle** : la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable de produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes et peut inclure la construction de prototypes dans un environnement de laboratoire ou dans un environnement à interfaces simulées vers les systèmes existants, ainsi que des lignes pilotes, lorsque c'est nécessaire pour la recherche industrielle, et notamment pour la validation de technologies génériques.

**\* Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise**

- **PME**, entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.
- **ETI**, entreprise de taille intermédiaire qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5000 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.

## **NSE 2021 « Vers un commerce vertueux et durable »**

Sous cette thématique, nous proposons de flécher 3 axes problématiques :

### **Assurer la sécurité sanitaire**

- Réassurance, sécurité, confiance
- Traçabilité des produits alimentaires
- Transparence, (nutriscore)
- Points de contact physique moins denses, plus expérientiel, développement du phygital
- Social commerce, live commerce
- E-réservation,
- Sécurisation de l'essayage
- Simulation et virtualisation des démonstrateurs, visuels, sensoriels...

### **Optimiser les livraisons de marchandises pour décongestionner les centres-villes**

- Entrepôts périphériques
- Livraisons écologiques (Véhicules légers, non polluants, drones...)
- Livraisons collaboratives, « peer to peer », ...
- Drive voitures & piétons
- Fluidité de la supply chain
- Ship from store
- Click & Collect

### **Développer l'économie circulaire et le commerce responsable**

- Gestion des invendus
- Sobriété numérique
- Allongement de la vie des produits
- Recyclage, réparabilité
- Circuits courts, éco-responsable
- Mixité commerce, assos
- Réduction des déchets, consommer au plus juste
- Consommation à l'usage, abonnement
- Vrac, troc, ...
- Limitation des emballages

### **Présentation du programme :**

Eligibilité des bénéficiaires :

- PME/ETI françaises membres de Cap Digital
- Enseignes et grands comptes sponsors du secteur en soutien du cas d'usage

Nature des projets :

Projets collaboratifs B2B ou B2B2C répondant aux problématiques du secteur commerce sur des thématiques expérientielles (innovations d'usage de services ou de process)

Durée :

16 mois (incluant une phase expérimentale d'un pilote in vivo)

Budget :



Plafonné à 100k€ dont 20% de services d'accompagnement piloté par le pôle : (aide au cadrage, évaluation et vision d'experts, coaching codesign, user experience et évaluation d'usage, UX/UI, communication, mise en visibilité, accélération business)

Enveloppe totale du programme :

Entre 400 et 600 k€ pour 4 à 6 projets

Financement :

Financement public (sous réserve d'acceptation du cofinancement) 50% max pour les PME (25% pour les ETI)

Apport privé :

- Entreprise technologique lauréate : 44% (PME)
- Partenaire enseigne et grands comptes : 6% (+ sponsoring : Apport temps homme non valorisable)

**Calendrier :**

- Mise en ligne du cahier des charges le **vendredi 8 janvier 2021**
- Webinaire d'information **mardi 12 janvier à 9H**
- Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt le **dimanche 7 Février 2021 à minuit**
- Analyse et présélection des dossiers de candidatures par le comité de sélection le **vendredi 19 février 2021**
- Soutenance des projets par les entreprises retenues en liste restreinte le **mardi 16 mars 2021 après-midi**
- Kick off : Réunion de lancement le **jeudi 25 mars 2021**
- Fin du programme : **30 juin 2022**

